



Delai pour obtenir permis apres annulation

Par **edlang**, le **01/06/2009 à 10:10**

Bonjour,
Je viens de recevoir la lettre 48SI, pouvez-vous me dire quel sont les délais pour repasser mon permis de conduire.
J'ai déjà pris des renseignements auprès de 2 auto école. Je sais que je peux dès à présent entamer les démarches pour le repasser mais qu'il existe un délai de 6 mois pour l'obtenir de nouveau.
Je dois subir une intervention chirurgicale qui va me bloquer 3 mois sans conduire. Les auto écoles n'ont pas su me dire si je voulais le passer rapidement et qu'il ne sera réellement valider par l'inspecteur auprès des services de la préfecture qu'à la fin des 6 mois. Ils m'ont répondu de voir ce qu'il y avait d'indiqué dans ce 48 SI qui ne mentionne rien.
Merci de me répondre car je ne sais comment m'organiser et programmer mon intervention chirurgicale.
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **01/06/2009 à 13:28**

Bonjour,
Délai : 6 mois.
Si permis moins de 3 ans : code + conduite, si permis plus de 3 ans : code seul.
Epreuves du nouveau permis, pas avant 6 mois à compter du jour où vous avez remis votre permis aux autorités.
La visite médicale sera obligatoire.
Vous pouvez profiter des 6 mois pour reprendre des cours en auto-école et vous inscrire.